

plus tôt possible après réception du certificat en cause. Ce ne sera peut-être pas par le retour du courrier, car je ne voudrais pas retarder l'émission des certificats courants pour effectuer ces rectifications. D'ailleurs, je suis sûr que l'honorable député de Vegreville ne le voudrait pas non plus; toutefois, les rectifications seront faites le plus promptement possible.

M. Diefenbaker: La dernière fois que nous avons parlé de l'immigration et du nombre de gens entrés au Canada ces dernières années, monsieur le président, je voulais demander au ministre de me renseigner sur le point suivant, sur le nombre de ceux qui ont quitté le Canada au cours des dix dernières années, soit depuis 1945. Je comprends que les dossiers du ministère peuvent ne pas donner une idée complète de la situation. A la suite d'enquêtes menées aux États-Unis par certains départements de l'État, je me suis efforcé d'obtenir des renseignements sur le sujet.

Les données que j'ai en main, si elles sont exactes, révèlent qu'un formidable exode se produit du Canada aux États-Unis et que cet exode s'est encore accéléré depuis quelques années. D'après les dossiers du ministère il est entré plus d'un million de personnes au Canada depuis 1945.

L'hon. M. Pickersgill: A peu près 1,200,000.

M. Diefenbaker: Oui. J'aimerais que le ministre communique à la Chambre et au pays les chiffres qu'il possède à cet égard. D'abord, le nombre de personnes nées au Canada ou naturalisées canadiennes qui ont quitté le Canada, chaque année, depuis 1945; ensuite, le nombre d'immigrants venus au Canada depuis 1945 qui ne sont pas restés chez nous assez longtemps pour acquérir la citoyenneté canadienne et qui ne l'ont effectivement pas acquise mais qui ont fait du Canada, en quelque sorte, une étape préliminaire commode en vue de leur établissement ultérieur aux États-Unis? Je n'ignore évidemment pas que ces derniers chiffres sont difficiles à obtenir.

Je demande au ministre de me donner son sentiment sur l'exactitude des données qu'on m'a communiquées et selon lesquelles le nombre de Canadiens non naturalisés, autrement dit, d'étrangers qui, ayant passé quelques années au Canada sans se faire naturaliser, sont allés aux États-Unis depuis 1945, serait voisin de 240,000? Si ce chiffre est exact, cela, joint aux chiffres communiqués par le ministre en ce qui concerne le nombre de Canadiens partis pour les États-Unis, tendrait à démontrer que pour un million d'immigrants entrés chez nous, environ 515,000 Canadiens ou immigrants ont,

[L'hon. M. Pickersgill.]

pendant le même laps de temps, quitté notre pays pour les États-Unis. C'est là l'un des graves problèmes qui se posent au pays, un problème que les gouvernants doivent examiner avec soin. Fait certain, si depuis la confédération la population du Canada n'avait pas souffert de cette saignée, elle serait immensément plus considérable aujourd'hui.

Soit dit en passant, tout récemment, je lisais dans un annuaire de 1868 que selon les pères de la confédération, si tout allait normalement, la population du Canada dépasserait 41 millions d'habitants en 1940, soit plus de trois fois la population actuelle.

J'aborderai maintenant plusieurs points car je ne veux pas retarder l'adoption des crédits ni le débat général. J'aimerais avoir des renseignements sur un autre aspect du problème de l'immigration. Je fais miennes les observations que l'honorable député de Vegreville vient de formuler. Je me souviens de l'arrivée du principal groupe d'immigrants ukrainiens lors de la première vague d'immigration au début du siècle. Le premier Ukrainien à venir au Canada vit encore dans la province de la Saskatchewan. Au cours des années, j'ai observé les réalisations extraordinaires des Canadiens d'origine ukrainienne, le rôle qu'ils ont joué dans la création de la citoyenneté canadienne. Les gens de cette origine ethnique seront sûrement très heureux de savoir que le ministre va faire modifier les formules de demande dans le sens indiqué par le député.

Maintenant, une question au sujet de l'émigration. Le ministre possède-t-il des relevés indiquant que, depuis un an ou un an et demi, un grand nombre de jeunes Canadiens se sont présentés aux bureaux d'immigration, ici et là au pays, puis ont été renvoyés aux bureaux de la Gendarmerie royale, où l'on prenait leurs empreintes digitales, afin qu'ils puissent se rendre aux États-Unis? C'est un fonctionnaire de la Division de l'immigration, —du moins un fonctionnaire qui était attaché à cette division,—qui m'a transmis ce renseignement. Le ministre nous dira-t-il si l'on a fait un relevé du nombre de jeunes Canadiens qui ont manifesté le désir de se rendre aux États-Unis pour s'engager dans l'armée américaine? Je saurais gré au ministre de tenir compte de cette question, car, si mes renseignements sont exacts,—et, vu la personne de qui je les tiens, ils le sont sûrement,—elle pose un problème inquiétant, un problème qui mérite qu'on s'en occupe.

Voici le troisième aspect de l'immigration auquel je veux m'arrêter: Prenons-nous tous les moyens à notre disposition pour amener d'Europe et du Moyen-Orient des immigrants qui répondent à nos normes? Je songe surtout à l'État d'Israël. Pendant mon séjour là-bas,